



Syndicat des Indépendants et des TPE

BAROMÈTRE DES TPE

Septembre 2022

Enquête du 01 au 07 Septembre 2022
1182 répondants



CONTACT : Jean-Guilhem Darré, délégué général
Tel : 06 16 33 46 45

03**87% des responsables de TPE abordent la rentrée avec un état d'esprit négatif**

*De longues années de tempêtes
De sombres perspectives
Les dettes Covid à rembourser
La disparition accélérée des homologues dirigeants de TPE
Les responsables inquiets, désabusés, en colère, déprimés*

04**Un appauvrissement de 51% des personnes interrogées**

*62% des professionnels à moins de 1.500€ nets/mois
Un tiers des dirigeants de TPE rencontrent des difficultés financières personnelles
La loi pouvoir d'achat : une baisse de charges de 20€/mois en moyenne en 2023*

Des chiffres d'affaires en baisse en corrélation avec la baisse de la consommation et la pénurie de personnel dans certains secteurs

*Des baisses de CA de 10% à 30% pour une majorité de professionnels
Des baisses de volume d'activité principalement liées à la baisse de la consommation dans les secteurs B2C
Une baisse de la consommation à laquelle s'ajoute la pénurie de personnel pour la restauration et le BTP*

05

*Une recherche de personnel sans création de poste qui se heurte à un marché du travail tendu
Absence de candidats et déficit de personnes qualifiées comme sources de difficultés de recrutement dans 91% des cas*

Marges et trésorerie en baisse en corrélation avec les fortes hausses de charges courantes et exceptionnelles

Les charges d'exploitation courante en forte hausse

06**PGE, URSSAF : de nouvelles charges exceptionnelles à hauteur de 1.000€ à 1.500€ de remboursements mensuels**

*Des PGE épuisés au remboursement à peine entamé
Les échéanciers de charges URSSAF reportées
Des problèmes de trésorerie dans 58% des cas*

07**Les Propositions du SDI**

*Comblar les carences du plafonnement de l'indice des loyers commerciaux
Interdire la répercussion du paiement de la taxe foncière sur les locataires commerciaux
Prolonger de droit la durée de remboursement du PGE jusqu'à 2 années
Reconduire le dispositif d'étalement des dettes URSSAF
Défiscaliser et désocialiser les heures supplémentaires*

08**Résultats de l'enquête du SDI**

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Septembre 2022 : Perspectives de grande dépression pour les TPE

87% des responsables de TPE abordent la rentrée avec un état d'esprit négatif

La résilience, la capacité d'adaptation rapide à toutes les situations, figurent parmi les caractéristiques les plus positives des structures artisanales, commerciales, libérales et entreprises de moins de 10 salariés.

Par essence, placés face à des situations complexes, leurs dirigeants expriment le plus souvent un optimisme dans leurs capacités de rétablissement, optimisme parfois démesuré comme en témoigne le taux de liquidation judiciaire directe de ce segment d'entreprises (près de 80%) lorsque le tribunal de commerce devient l'ultime recours.

Pourtant, en cette rentrée 2022, le taux de défiance face à l'avenir n'a jamais été aussi élevé.

Les artisans, commerçants, professionnels libéraux et dirigeants d'entreprises de moins de 10 salariés sont inquiets. Très inquiets.

De longues années de tempêtes

Depuis plus de deux années désormais, leurs activités essuient tempêtes après tempêtes. Au Covid et ses vagues successives ont succédé les premières pénuries, hausses des matières premières, des salaires et des énergies encore amplifiées depuis mars 2022 dans le prolongement du conflit Ukrainien.

De sombres perspectives

Pour l'immense majorité, le soutien des pouvoirs publics a connu son terme en juin 2021.

La baisse des résultats et des rémunérations des indépendants sont des constantes depuis deux années.

La baisse de la consommation s'accroît.

Le gouverneur de la Banque de France estime une "légère" récession possible sinon probable en 2023 lorsque le Président de la République annonce lui-même des temps difficiles.

Les dettes Covid à rembourser

Or, c'est précisément maintenant que sonne l'heure du remboursement des dettes Covid : le PGE et les dettes URSSAF.

La disparition accélérée des homologues dirigeants de TPE

Dans ce contexte de marasme, plus de 240.000 entreprises ont cessé volontairement leur activité depuis le début de l'année 2022, soit une hausse de 70% par rapport à la même période de 2020.

Le taux de défaillance des TPE est déjà remonté au niveau de 2019 lorsqu'il est encore inférieur de 33% à la période pré-Covid pour l'ensemble des entreprises.

Les responsables inquiets, désabusés, en colère, déprimés

En cette rentrée 2022, non seulement 43% des responsables de TPE sont inquiets, mais 26% sont désabusés, 12% en colère et 6% déprimés.

En l'état actuel, leur indice de confiance quant à leur capacité à traverser l'année 2023 n'est que de 5,8/10.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Un appauvrissement de 51% des personnes interrogées

Une majorité de chefs d'entreprises (51%) déplore une baisse de rémunération sur la période 2019-2021 comprise entre 10% et 30% dans 62% des cas.

Pour mémoire, sur le même laps de temps, le SMIC a augmenté de 10,4%, soit 1498€ net par an.

62% des professionnels à moins de 1.500€ nets/mois

Concrètement, depuis le début de l'année 2022, 62% des indépendants et dirigeants de TPE (hors microentrepreneurs) déclarent une rémunération inférieure à 1500€ nets/mois.

Il n'étaient que 44% dans ce cas au titre des revenus 2019.

Un tiers des dirigeants de TPE rencontrent des difficultés financières personnelles

De fait, 33% des dirigeants interrogés affirment rencontrer des difficultés financières dans leur vie personnelle du fait de la faiblesse de leur activité. En conséquence, beaucoup s'interrogent sur une cessation d'activité à brève échéance.

La loi pouvoir d'achat : une baisse de charges de 20€/mois en moyenne en 2023

La récente loi sur le pouvoir d'achat viendra très partiellement compenser, à compter des appels de cotisations 2023, la chute de revenus de certains professionnels pour un montant de 240€/an en moyenne, soit 20€/mois.

Il n'en reste pas moins que 31% des personnes interrogées estiment cette baisse de charges comme positive, lorsque 56% la considèrent comme un non-sujet.

Des chiffres d'affaires en baisse en corrélation avec la baisse de la consommation et la pénurie de personnel dans certains secteurs

Des baisses de CA de 10% à 30% pour une majorité de professionnels

A l'issue d'une saison estivale 2022 aux résultats mitigés (positive dans 34% des cas, neutre à 36% et négative à 30%), 53% des personnes interrogées constatent une baisse de leur chiffre d'affaires depuis le début de l'année 2022, dans des proportions de 10% à 30% pour une majorité d'entre eux.

Les secteurs les plus touchés à cet égard sont l'alimentaire et l'équipement de la personne (habillement, chaussures, maroquinerie) dont respectivement 67% et 63% constatent une baisse de leur chiffre d'affaires.

Des baisses de volume d'activité principalement liées à la baisse de la consommation dans les secteurs B2C

Les secteurs qui sont en lien direct avec la clientèle attribuent la baisse de leur volume d'activité à une baisse de la clientèle en nombre à laquelle s'ajoute une baisse du panier moyen.

Une baisse de la consommation à laquelle s'ajoute la pénurie de personnel pour la restauration et le BTP

Si la baisse de la clientèle en nombre reste importante pour les professionnels de la restauration et du BTP, la pénurie de personnel ajoute une difficulté supplémentaire pour recouvrer leur niveau de CA de 2019.

Cet élément est ainsi cité respectivement par 13% et 27% des personnes interrogées de ces secteurs lorsqu'il est absent ou marginal pour les autres secteurs d'activité représentés.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Une recherche de personnel sans création de poste qui se heurte à un marché du travail tendu

Des remplacements poste pour poste dans 64% des cas

Si plus d'1 TPE sur 5 est actuellement à la recherche de personnel, c'est pour une grande majorité d'entre elles (64%) en raison du départ d'un salarié.

En conséquence, les postes à pourvoir ne sont pas liés à une croissance de l'entreprise (16% des cas) mais à des remplacements poste pour poste.

Absence de candidats et déficit de personnes qualifiées comme sources de difficultés de recrutement dans 91% des cas

Alors que 91% des recruteurs expriment des difficultés, ces dernières sont liées à une absence totale de candidat (36%) ainsi qu'à un déficit de personnes qualifiées (55%).

Les questions du niveau des rémunérations (7%) ou d'horaires de travail jugés insatisfaisants (1%) ne sont que rarement citées.

Marges et trésorerie en baisse en corrélation avec les fortes hausses de charges courantes et exceptionnelles

Lorsqu'il s'agit de mesurer la santé des entreprises, il est le plus souvent question des chiffres d'affaires. Un chiffre d'affaires en hausse serait en conséquence le signe d'une bonne santé financière de l'entreprise.

Cette affirmation est exacte dès lors que les charges d'exploitation restent identiques ou du moins en cohérence avec la croissance des ventes.

Or, en une année, les charges d'exploitation courante ont notablement augmenté : salaires, énergies et matières premières ont connu des flambées historiques, réduisant d'autant les marges des TPE.

En conséquence, 42% des indépendants et dirigeants de TPE constatent une baisse de leur résultat net.

Les charges d'exploitation courante en forte hausse

La masse salariale

Nous avons déjà évoqué les hausses successives du salaire minimum de 2020 à 2022. Sur cette période, le SMIC a augmenté de 10,4% soit une charge supplémentaire de 1674,36€/an/salarié.

Cette somme doit être mise en perspective au regard de la rémunération moyenne d'un responsable de TPE, inférieure à 1.500€/mois dans 62% des cas.

Concrètement, le responsable d'une entreprise de 3 salariés doit sacrifier un trimestre de sa propre rémunération pour compenser la seule hausse du SMIC sur les deux dernières années.

De plus, les augmentations du salaire minimum écrasent la pyramide des salaires et conduisent à des augmentations sur les rémunérations plus élevées.

Dans un environnement marqué par les difficultés de recrutement et une importante mobilité des salariés, une majorité de professionnels (55%) déclarent avoir procédé à des hausses de salaires sur les effectifs présents pour les maintenir dans l'entreprise.

Les énergies

La hausse des prix des énergies impacte plus lourdement en numéraire un professionnel qu'un particulier au regard de consommations plus élevées.

Ainsi, 73% des professionnels interrogés ont constaté une hausse de leurs factures d'électricité, hausse néanmoins contenue en pourcentage entre 5% et 20% pour une majorité d'entre eux.

A ce titre, la récente annonce de la Première Ministre quant à un prolongement du bouclier énergétique pour les TPE ayant souscrit une offre à tarif régulé constitue une bonne nouvelle, malgré l'augmentation annoncée de 15%.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

En revanche, la simplification du dispositif concernant les entreprises les plus énergivores reste encore très difficilement accessible aux TPE. Notons à cet égard, parmi les critères d'accessibilité, le maintien du calcul de l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation). Cette donnée comptable issue du bilan ne peut être définie au mois ou au trimestre pour une TPE, sauf à demander la réalisation coûteuse de bilans intermédiaires à son comptable.

Les matières premières

Pour mémoire, selon l'INSEE, sur la période Janvier 2021 à Juin 2022, les entreprises ont encaissé les hausses tarifaires moyennes suivantes :

- Industrielles : +59,3%.
- Alimentaires : + 62,92%.

PGE, URSSAF : de nouvelles charges exceptionnelles à hauteur de 1.000€ à 1.500€ de remboursements mensuels

Des PGE épuisés au remboursement à peine entamé

Pour une grande majorité d'entre elles (72%), les TPE ne peuvent plus compter sur le volant de trésorerie du PGE pour amortir les chocs financiers subis.

Bien au contraire, pour les 41% de professionnels qui ont entamé le remboursement de leur PGE en mai-juin 2022, ainsi que pour les 37% qui l'ont entamé en mai-juin 2021, les échéances PGE représentent une charge supplémentaire difficile à assumer pour 25% des professionnels à ce stade.

Pour information, selon la Cour des Comptes (rapport de juillet 2022), un indépendant verse en moyenne 564€/mois au titre du remboursement de son PGE.

Les échéanciers de charges URSSAF reportées

En février 2022, l'URSSAF a adressé aux professionnels indépendants et dirigeants de TPE une vague d'échéanciers de régularisation de leurs cotisations personnelles reportées.

Dans le cadre de notre enquête, 14% des professionnels interrogés, soit 476.000 chefs d'entreprise proportionnellement au nombre de cotisants URSSAF, déclarent être en cours de paiement d'un échéancier URSSAF.

Pour 64% d'entre eux, les mensualités versées sont comprises entre 500€ et plus de 1.000€.

En conclusion, un professionnel qui cumule le remboursement d'un PGE et de dettes URSSAF verse chaque mois entre 1.000€ et 1.500€ au titre du remboursement de ses dettes Covid, ce dans un contexte économique en fort ralentissement d'ici la fin de l'année 2022 et en risque de récession en 2023 selon le gouverneur de la Banque de France.

Des problèmes de trésorerie dans 58% des cas

Près d'un responsable de TPE sur 4 indique rencontrer des difficultés de la trésorerie importantes voire critiques lorsque plus d'un tiers rencontrent des difficultés limitées.

La trésorerie constitue traditionnellement le point faible des petites structures. Situées en bout de chaîne économique, elles ne peuvent jouer sur les délais clients-fournisseurs pour préserver leur fonds de roulement.

La hausse des charges contribue bien évidemment à la baisse de trésorerie. Si le PGE a pu jouer un rôle d'amortisseur ces deux dernières années, tel n'est plus le cas à ce jour pour une majorité de TPE.

LES PROPOSITIONS DU SDI

Propositions du SDI

Comblent les carences du plafonnement de l'indice des loyers commerciaux

La loi pour le pouvoir d'achat a plafonné l'augmentation de l'indice des loyers commerciaux (ILC) à hauteur de 3,5% sur an.

Pour autant, cet élément ne répond que partiellement à l'objectif initial de plafonnement de l'ensemble des loyers des artisans, commerçants, professionnels libéraux et dirigeants de TPE.

L'ILC ne couvre qu'une partie des professionnels concernés.

C'est pourquoi le SDI propose d'étendre le dispositif aux deux autres indices utilisés par les bailleurs :

- l'ICC (Indice du Coût de la Construction).
- l'ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires).

Interdire la répercussion du paiement de la taxe foncière sur les locataires commerciaux

Toujours en vue de soulager la trésorerie des entreprises, le SDI propose que soit mis un terme à l'anomalie fiscale qui consiste pour le bailleur commercial (au sens large : commercial, artisanal ou de bureaux) à pouvoir imposer au locataire le paiement de la taxe foncière due par le dit bailleur en qualité de propriétaire. La taxe foncière représente en moyenne une somme de 10% à 15% acquittée en sus des loyers, ces derniers pouvant représenter jusqu'à 20% du chiffre d'affaires.

Prolonger de droit la durée de remboursement du PGE jusqu'à 2 années

En vue de soulager la trésorerie des TPE, le SDI propose que le responsable de TPE qui en formule la demande puisse bénéficier d'un rééchelonnement de la durée de remboursement de son PGE sur 2 années supplémentaires.

La formule actuelle initiée par Bruno Le Maire en février 2022 n'a été sollicitée que par 300 entreprises à ce jour. Complexe, soumise à l'approbation initiale de la banque et s'apparentant à un redressement judiciaire, elle est fuie par les dirigeants de TPE.

Cette procédure doit en conséquence être drastiquement simplifiée et relever du choix du chef d'entreprise.

Reconduire le dispositif d'étalement des dettes URSSAF

Le dispositif d'étalement des cotisations URSSAF personnelles des dirigeants a été particulièrement apprécié par ces derniers : simple et automatique, chacun avait le choix de le suivre ou non.

A ce stade, nombre de responsables vont devoir s'acquitter de charges sur des revenus antérieurs avec une forte baisse de leurs ressources disponibles, le tout avec l'épée de Damoclès de la reprise des poursuites en justice annoncée par les services de l'URSSAF pour le début de l'année 2023.

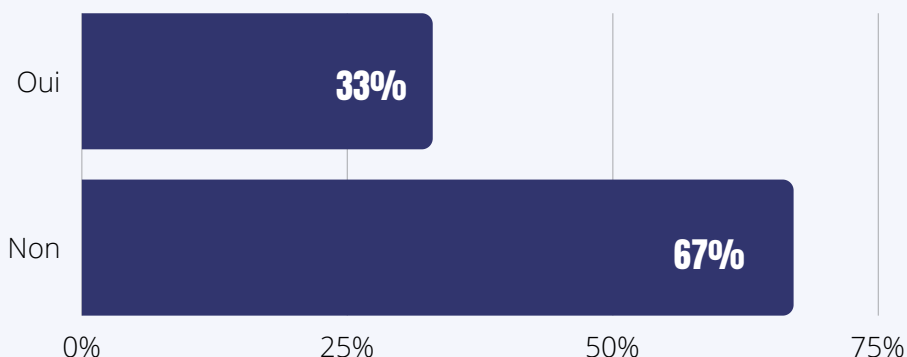
Défiscaliser et désocialiser les heures supplémentaires

En vue de répondre dans l'urgence à la problématique de pénurie de personnel, le SDI propose que les heures supplémentaires soient intégralement exonérées de charges patronales, sans plafond.

A ce jour, elles sont exonérées de charges salariales et non soumises à impôt sur le revenu pour les salariés jusqu'à 7.500€/an.

Point ÉTAT D'ESPRIT

Rencontrez-vous des difficultés financières personnelles en raison du niveau d'activité de votre entreprise ?

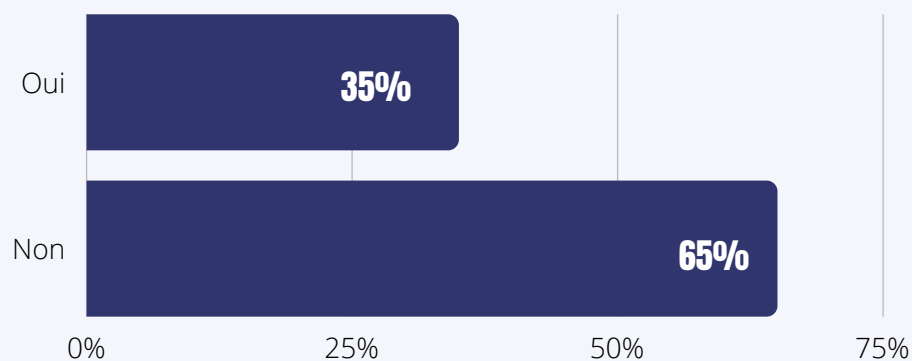


Commentaires

"6 mois sans salaires, forcément ça entraîne des inconvénients."

Pour les répondants ayant des difficultés financières personnelles en raison du niveau d'activité de leur entreprise

Ces difficultés financières vous conduisent-elles à envisager une cessation de votre activité d'ici la fin de l'année ?



Commentaires

« Je me laisse encore 12 à 15 mois pour prendre une telle décision »

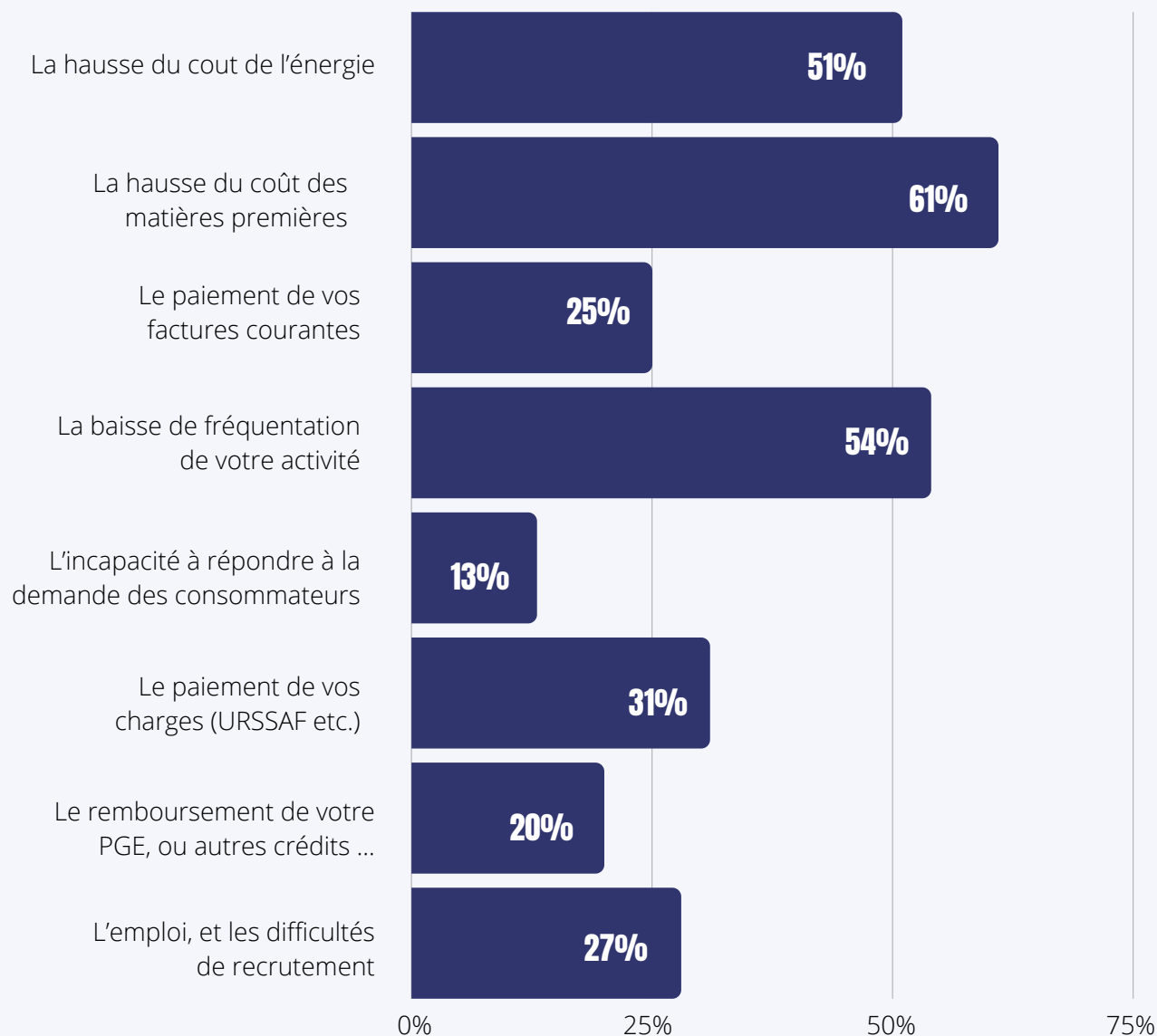
« Mise en vente du fonds prévue ce mois »

« Peut être pas de cessation à aussi court terme, mais d'ici 2025, la question se pose »

"Nous sommes en couple à vivre sur notre affaire, pour ma part qui suis gérante, je ne peux plus me payer depuis 3 mois. Et je peine à payer mon conjoint qui est salarié."

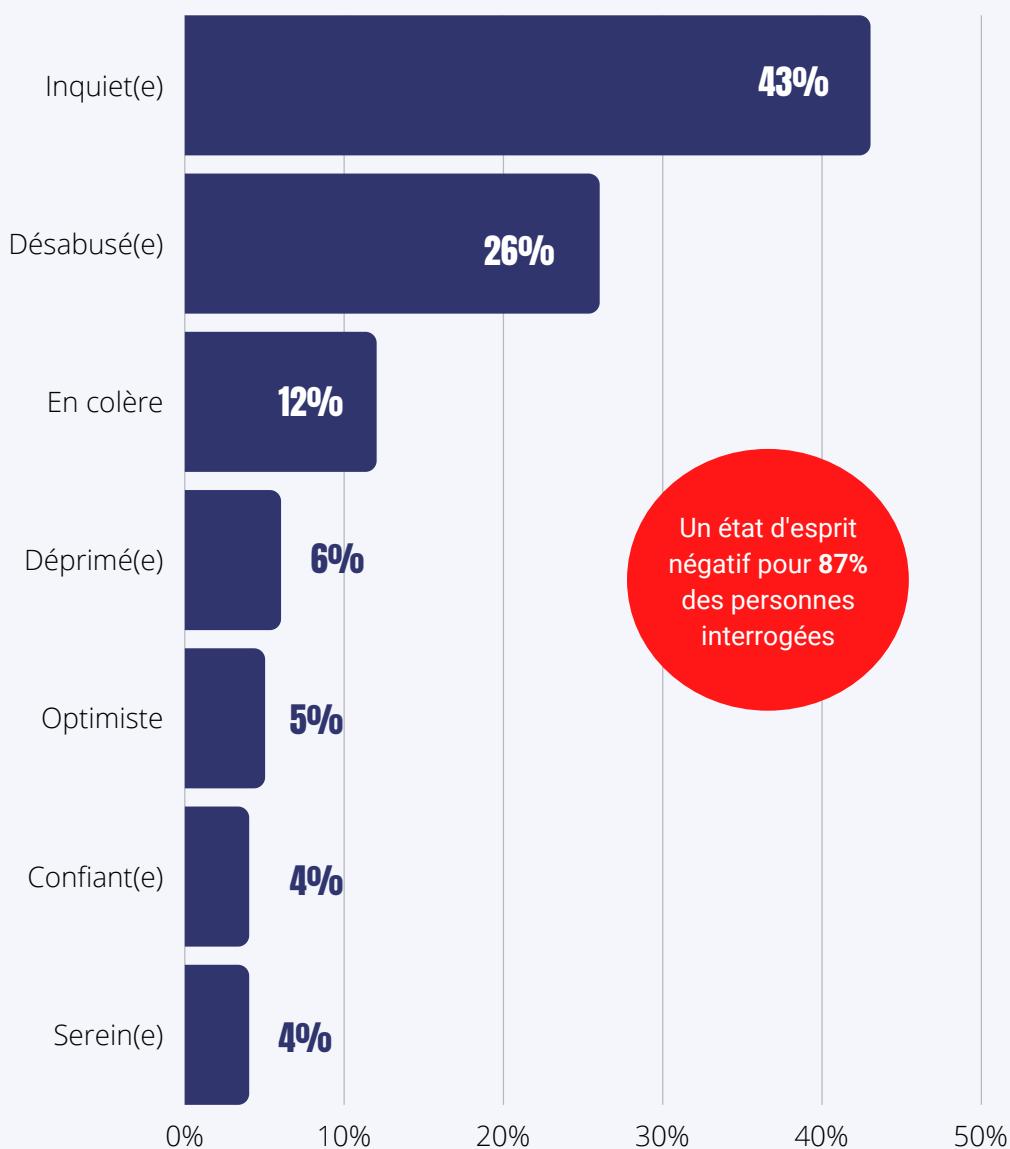
Point ÉTAT D'ESPRIT

Quelles sont vos préoccupations les plus urgentes ? (Plusieurs choix de réponses possibles) :



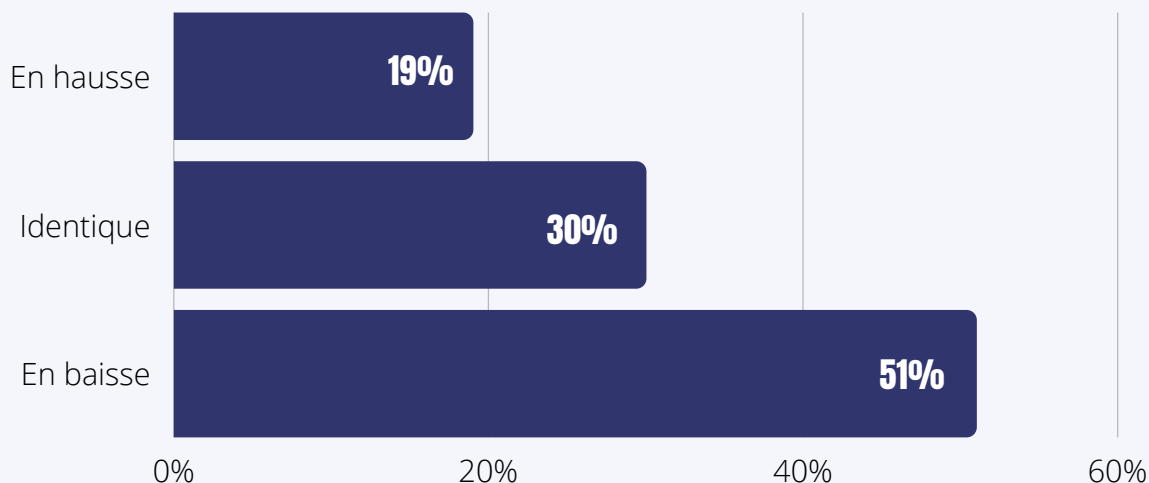
Point ÉTAT D'ESPRIT

Quel est votre état d'esprit actuel ?



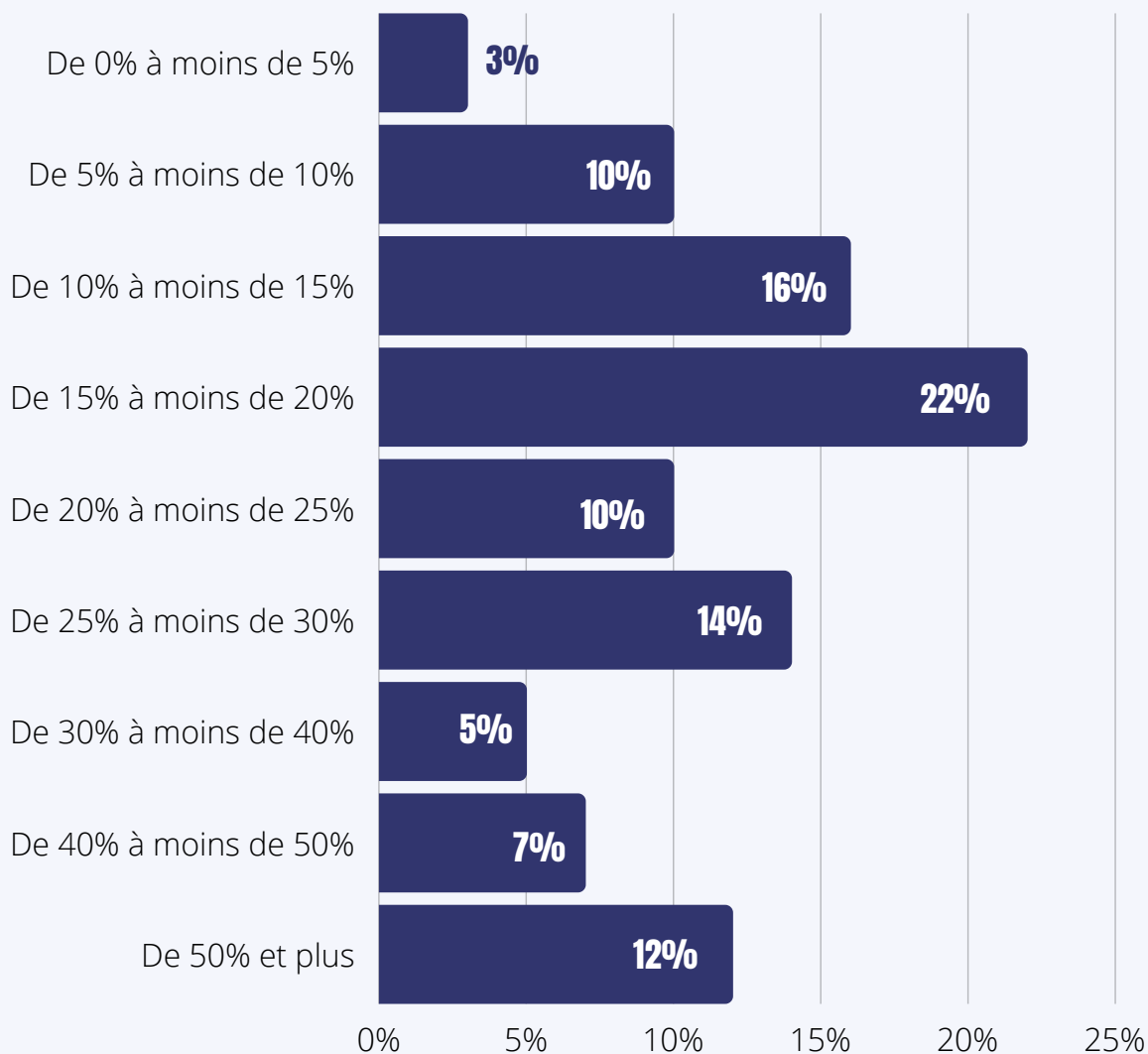
Rémunération du dirigeant

De 2019 à 2021, votre rémunération était :



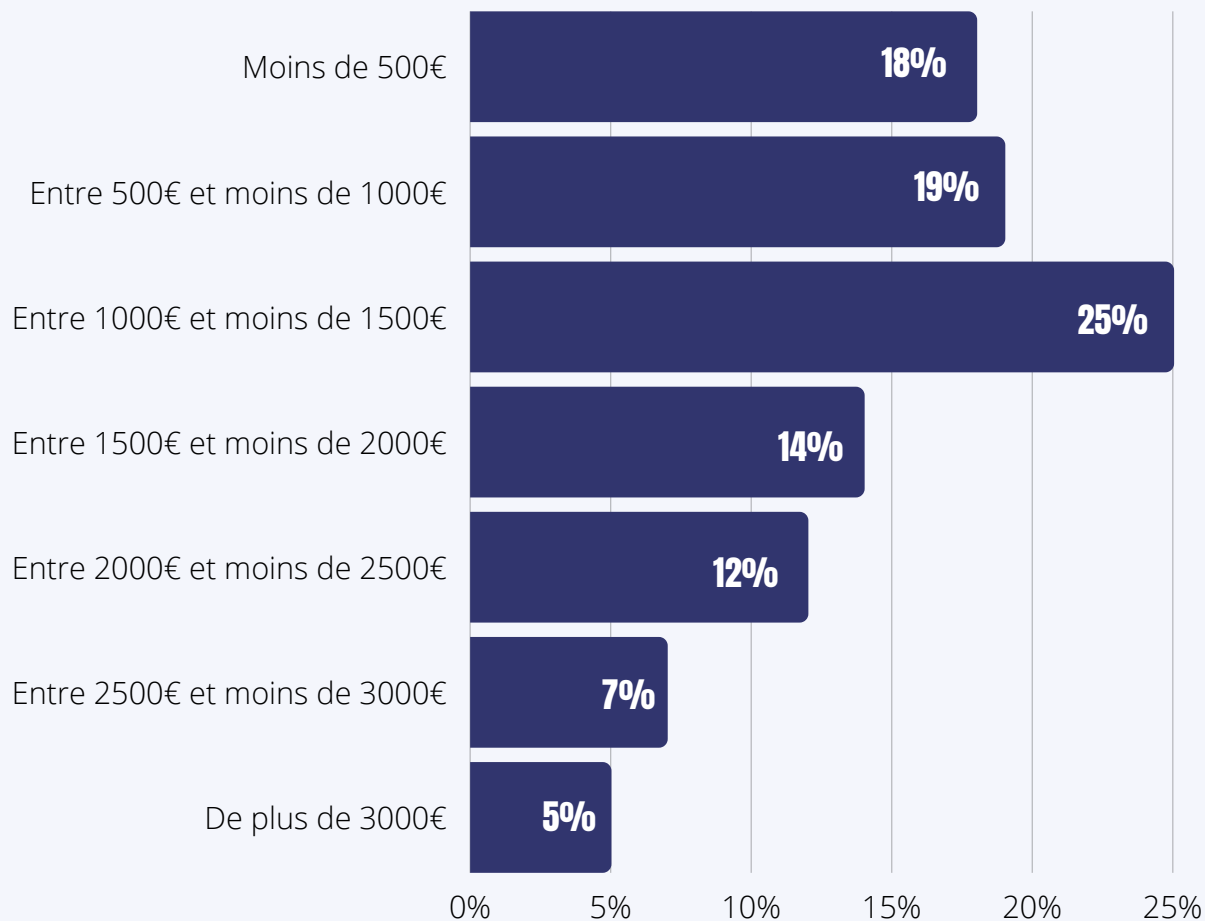
Pour les répondants dont la rémunération a baissé.

Dans quelles proportions ?



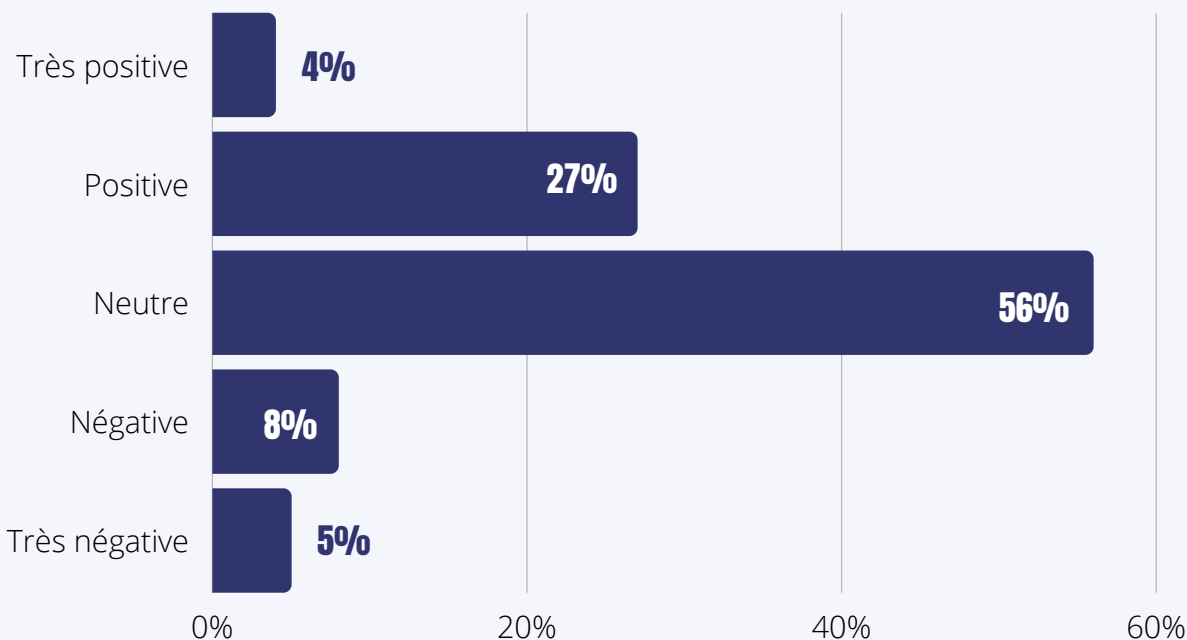
La rémunération du dirigeant d'entreprise

Pouvez-vous nous indiquer quel est le montant de votre rémunération mensuelle en ce moment ?



La rémunération du dirigeant d'entreprise

La loi pour le pouvoir d'achat abaisse les cotisations sociales des TNS (Travailleurs Non-Salariés) jusqu'à 550€/ an au niveau du SMIC. Quelle est votre appréciation de ce dispositif ?



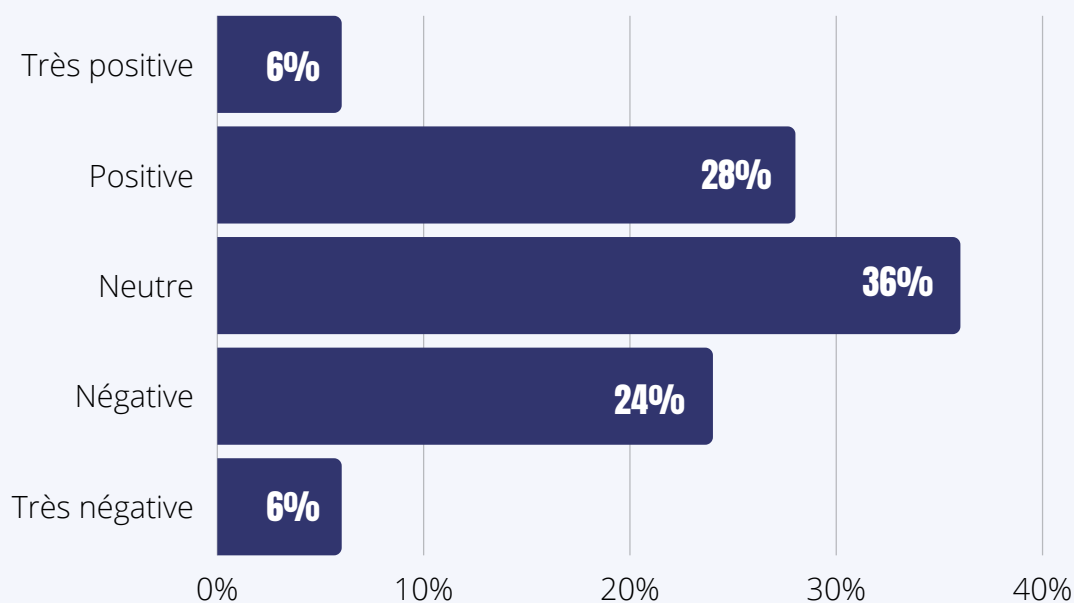
Commentaires

« Une baisse des charges sur la rémunération ne sert à rien s'il n'y a pas de rémunération parce que l'on paie toutes les autres charges avant de se payer nous même et qu'il ne reste rien. »

« Encore une fois, nous sommes laissés de côté. 550€/ an soit 46€/mois !!! En rapport avec le SMIC net (basse de calcul), cela représente 3,4%. Loin de l'inflation estimé fin août 2022 à 6% »

Bilan saison estivale 2022

Comment qualifieriez-vous la saison estivale 2022 pour votre activité ?



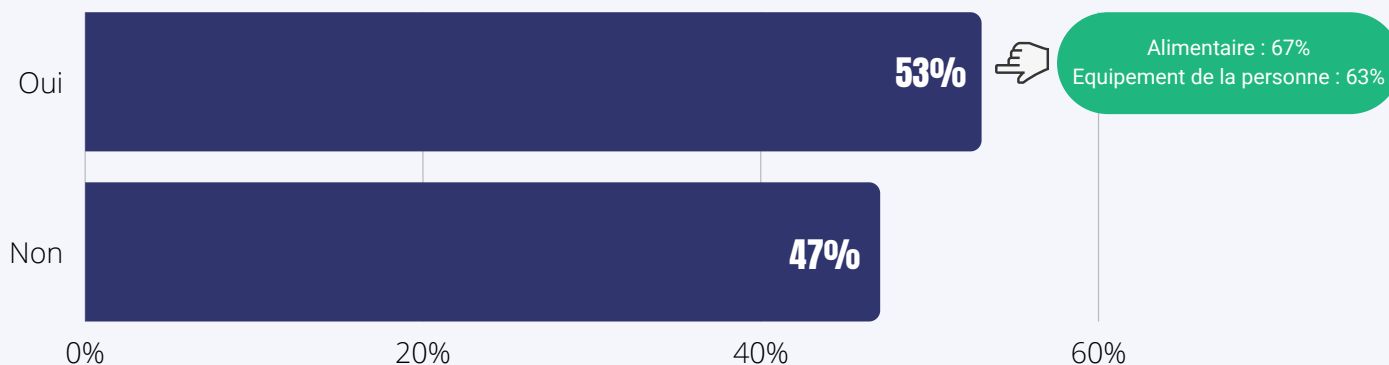
Commentaires

"On sent une nette baisse d'activité et de projets sur les mois à venir"

"L'après Covid, l'inflation, la guerre le contexte entier n'aide pas les gens à faire des loisirs"

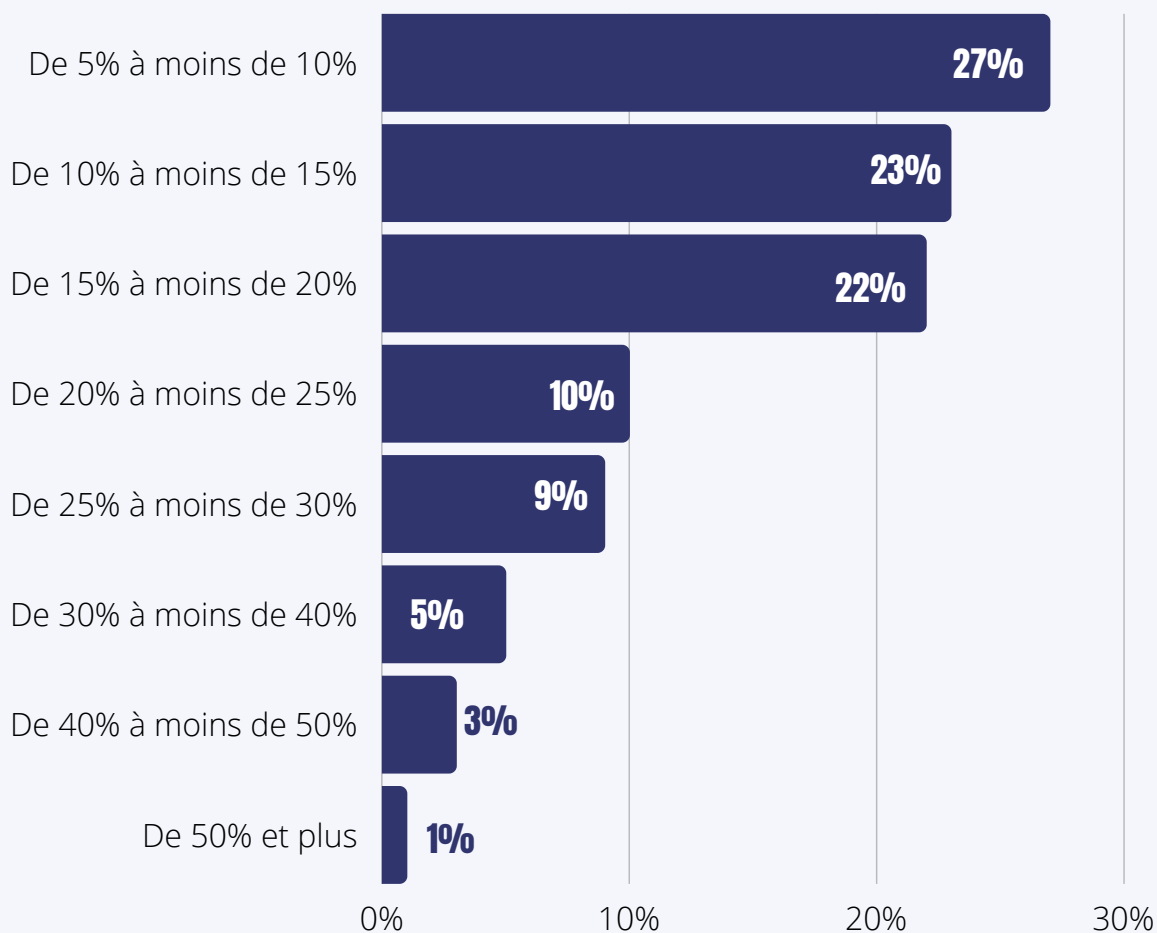
Bilan de l'activité 2022

Globalement, depuis le début de l'année 2022, avez-vous constaté une baisse de votre chiffre d'affaires ?



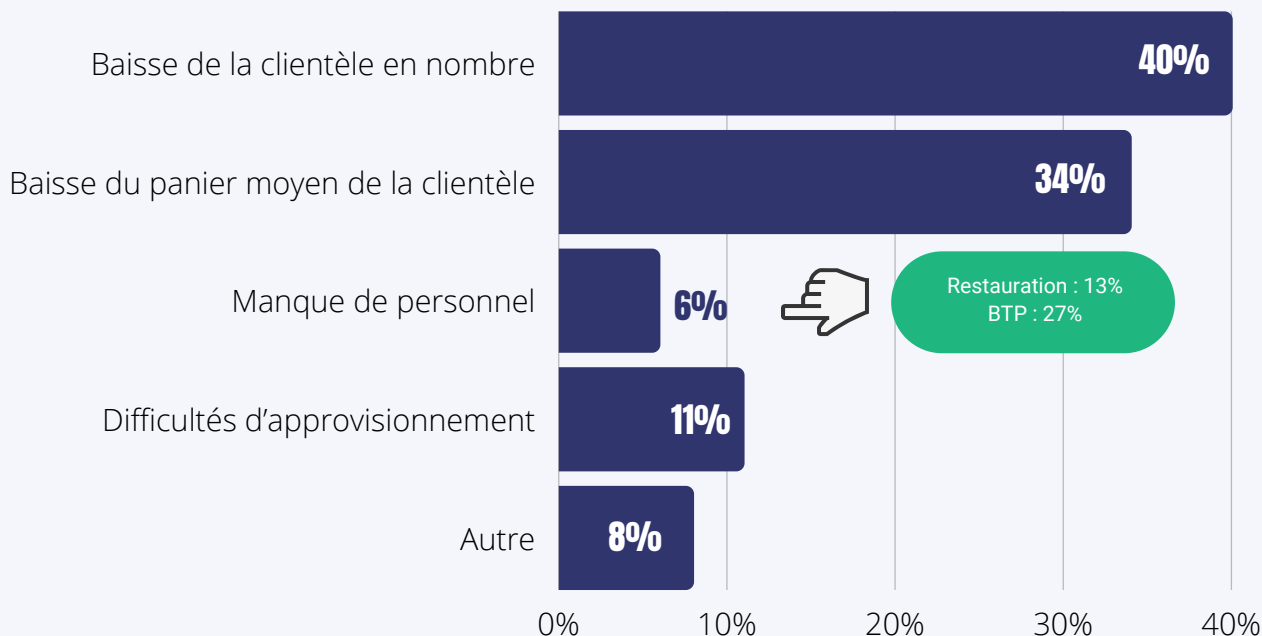
Pour les répondants dont le chiffre d'affaires à baisser depuis le début de l'année 2022.

Dans quelles proportions ?



Bilan de l'activité 2022

Selon votre analyse de la situation, quel est le motif principal de cette baisse ?



Parmi les réponses « autre »

"Les matières premières augmentent donc les prix aussi et les gens mangent moins."

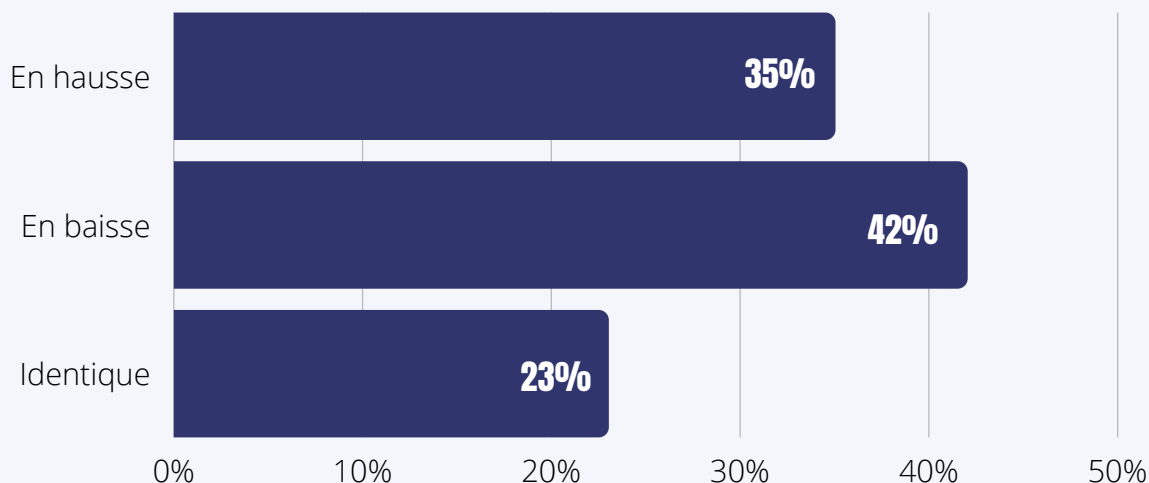
"Baisse du CA par client et difficulté sur les approvisionnements."

"Difficultés d'approvisionnement, baisse de la clientèle en nombre et du panier moyen."

"On ressent l'angoisse et la perte du pouvoir d'achat."

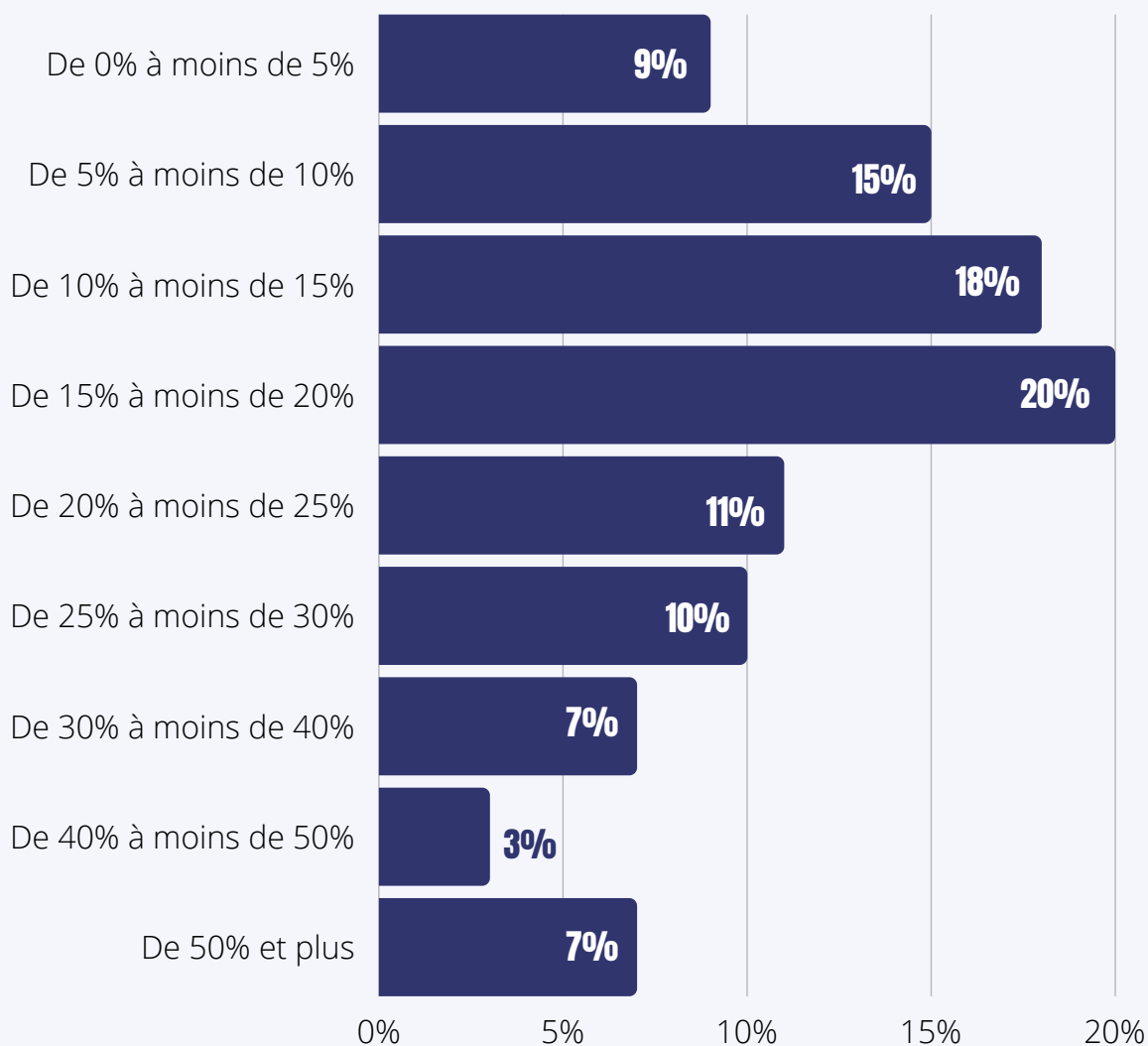
Résultats et bénéfices

De 2019 à 2021, le résultat net de votre activité était :



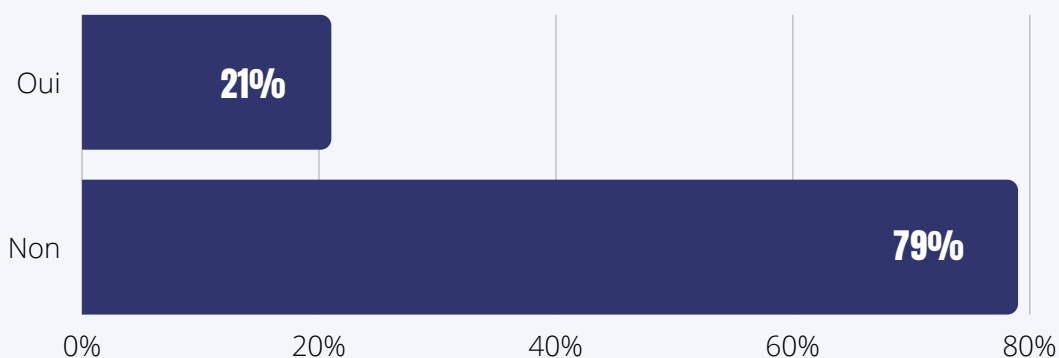
Pour les répondants dont le résultat a baissé depuis le début de l'année 2022.

Dans quelles proportions ?



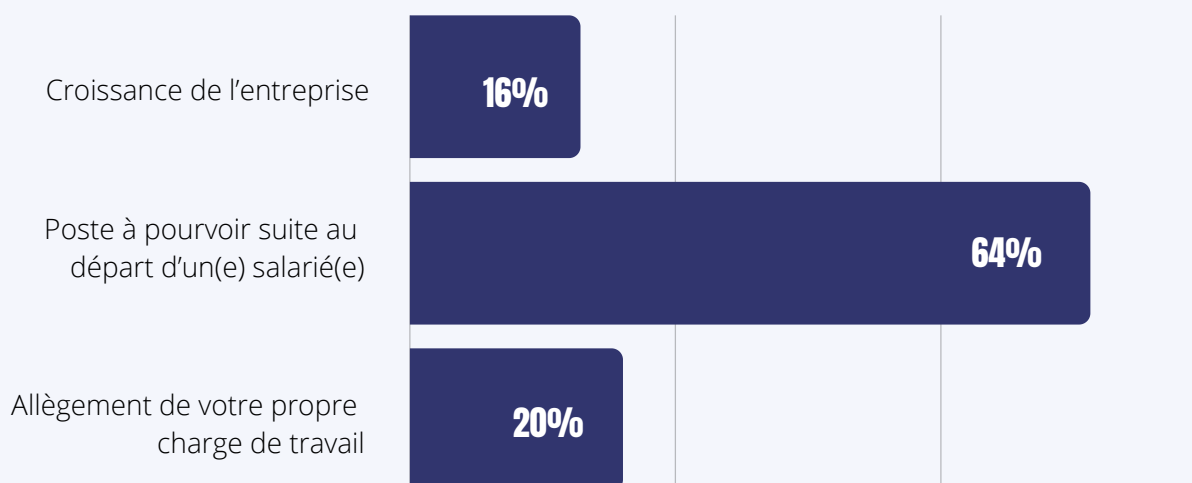
Point Emploi

Êtes-vous actuellement en phase de recrutement ?



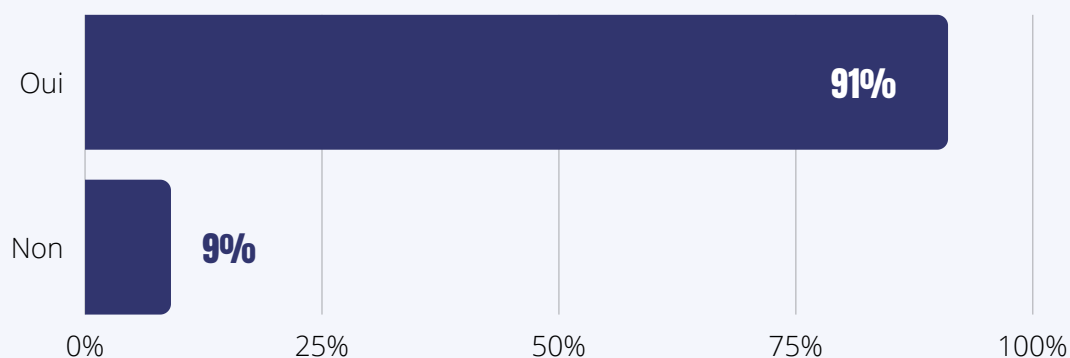
Pour les répondants étant actuellement en phase de recrutement.

Quel est le motif de ce recrutement ?



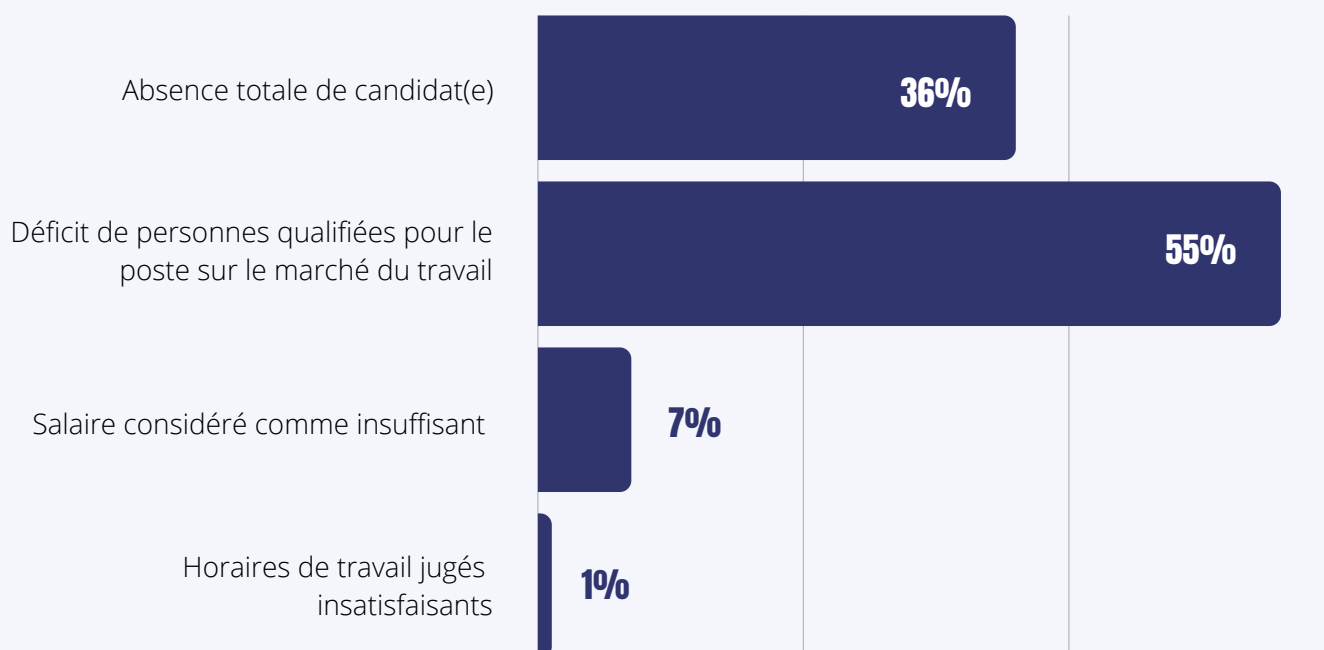
Point Emploi

Rencontrez-vous des difficultés dans ce recrutement ?



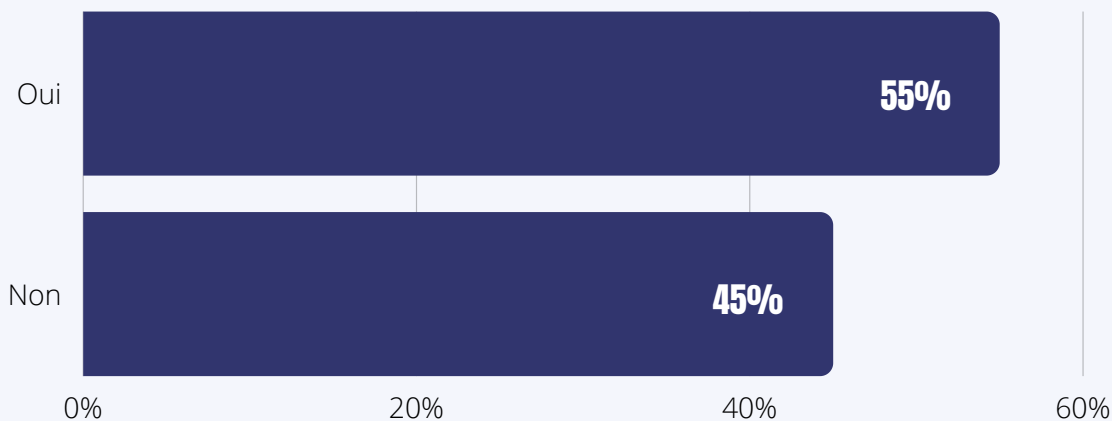
Pour les répondants ayant des difficultés dans leur recrutement

Quelle en est la cause ?



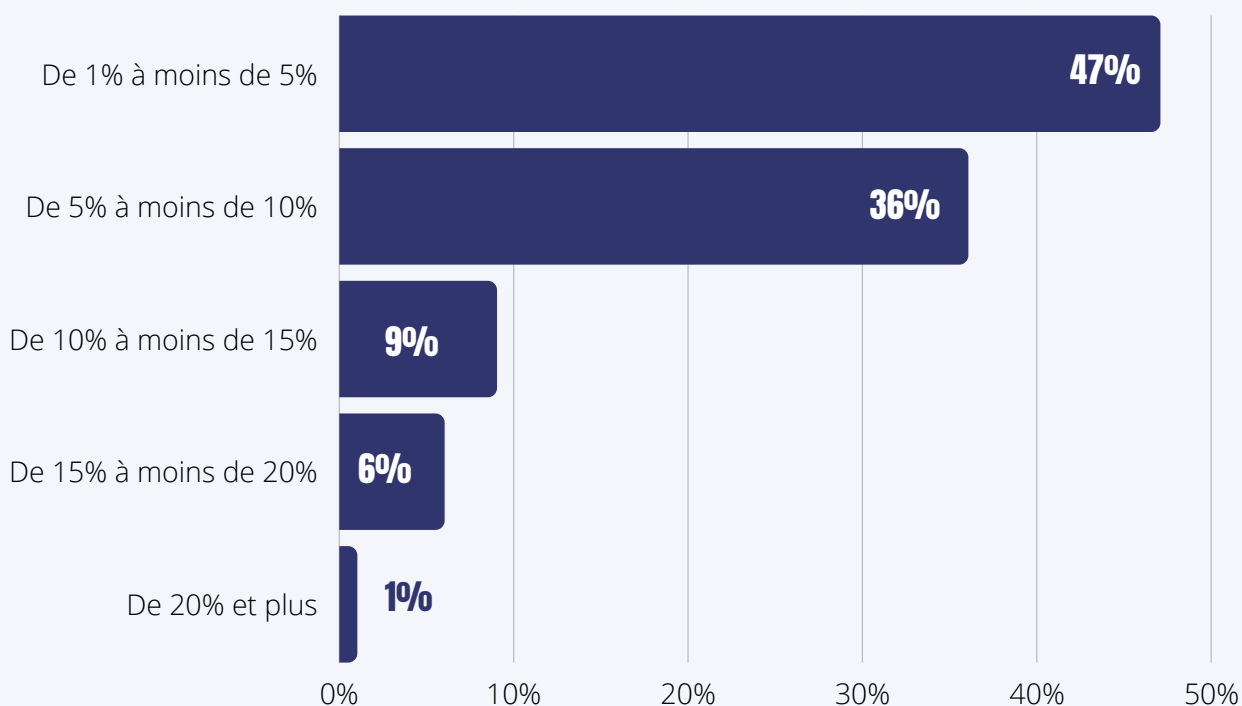
Masse salariale

Avez-vous dû augmenter le salaire de vos salariés pour vous assurer de leur maintien au sein de votre activité ?



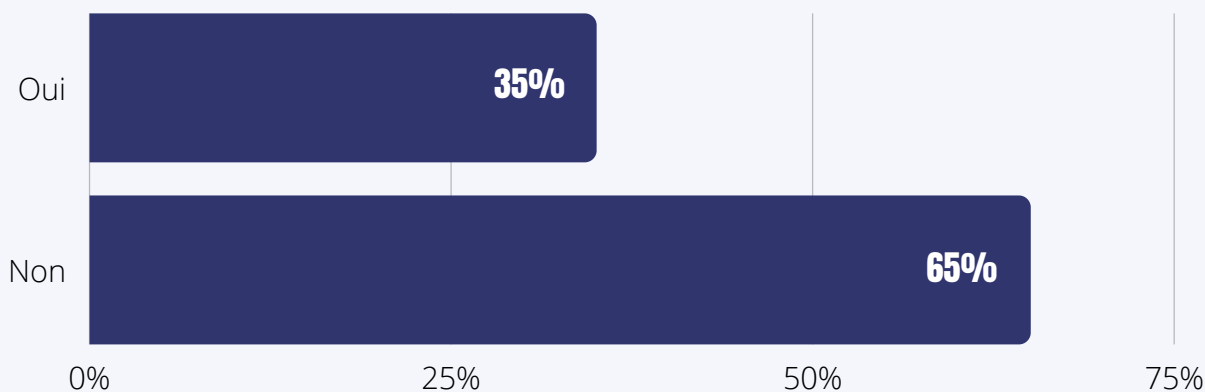
Pour les répondants ayant augmenté le salaire de leurs employés pour les maintenir en poste.

Dans quelles proportions ?



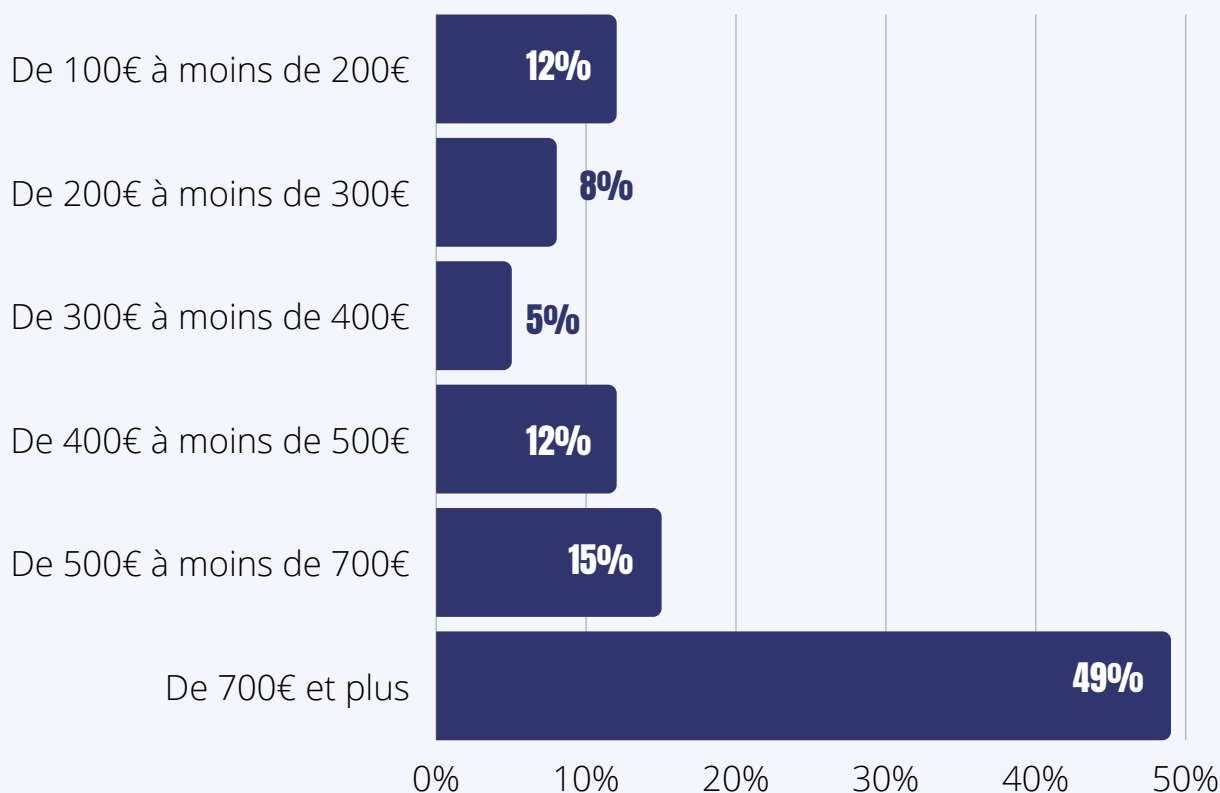
Masse salariale

Envisagez-vous de verser cette année une prime défiscalisée (Prime de partage de la Valeur ajoutée jusqu'à 6.000€) à votre/vos salariés ?



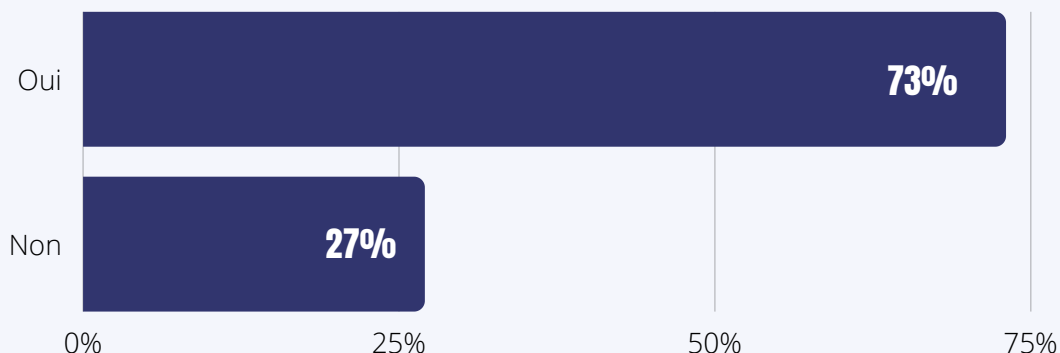
Pour les répondants souhaitant verser la prime de partage de la Valeur ajoutée à leurs salariés cette année.

Quel en serait le montant ?



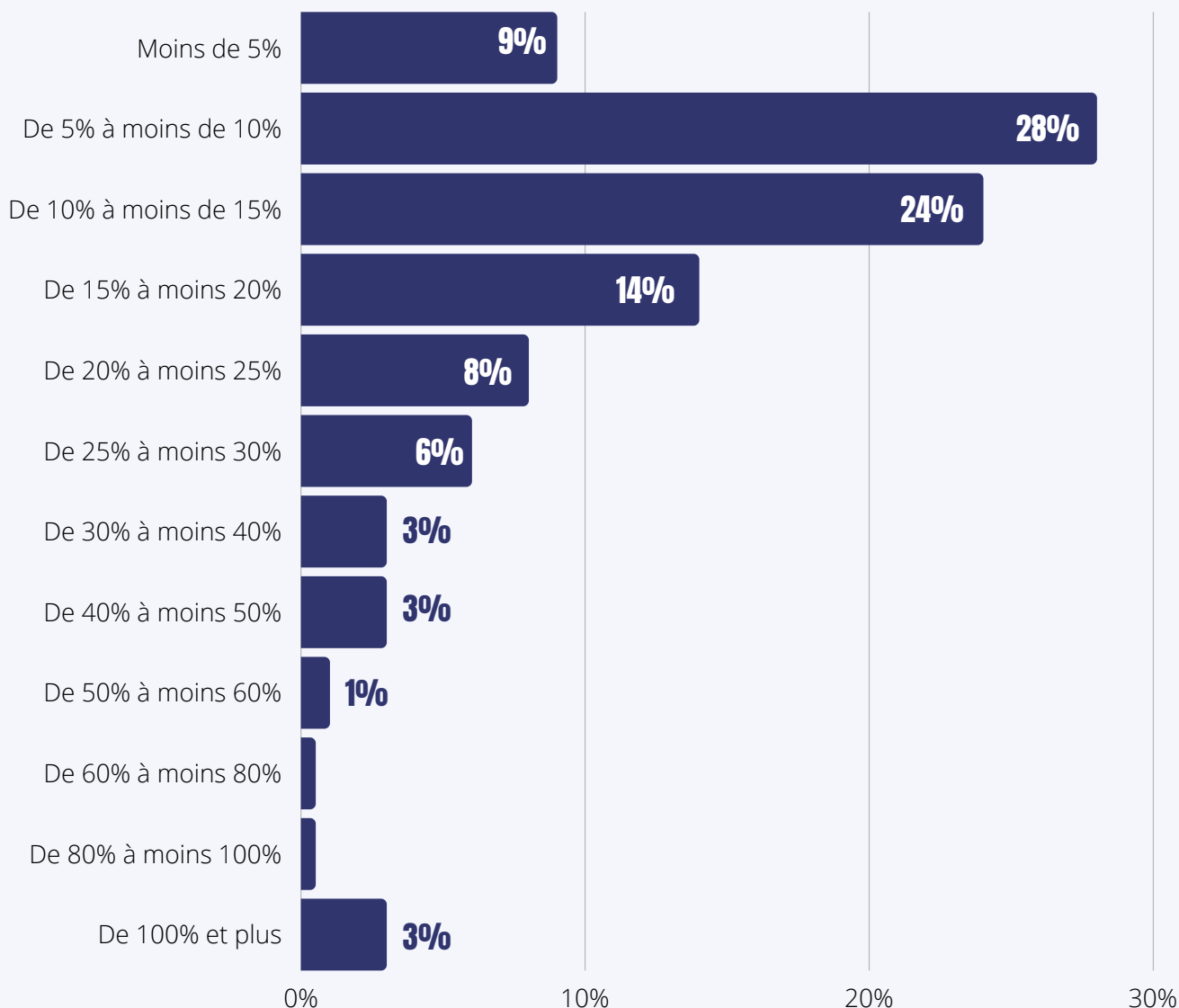
Point Energie

Avez-vous constaté une hausse du prix de votre facture d'électricité ?



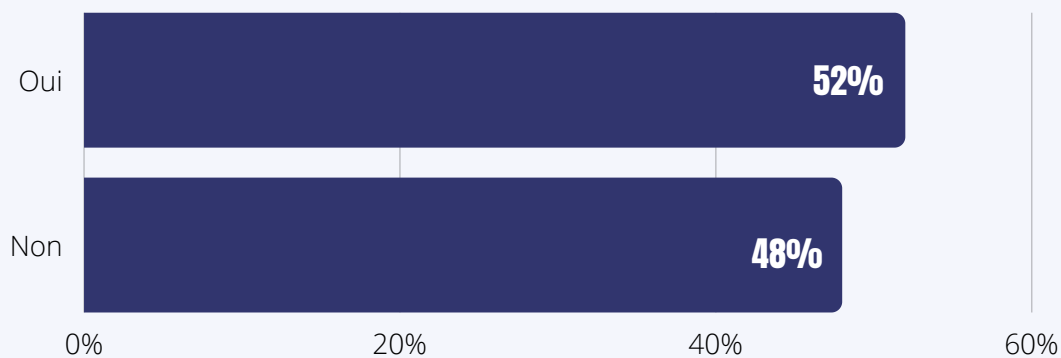
Pour les répondants ayant constaté une hausse du prix de leur facture d'électricité.

Quelle part de pourcentage représente la hausse de votre facture d'électricité ?

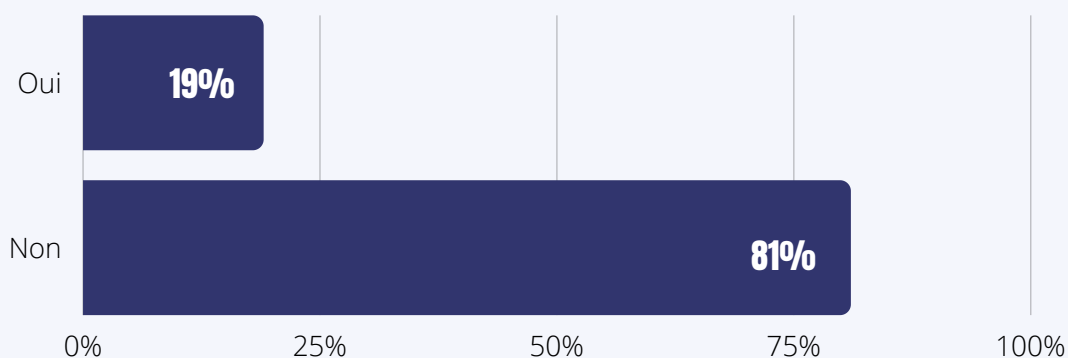


Point Energie

Dans le contexte de la pénurie d'énergie et de la hausse du prix de l'électricité, avez-vous réduit votre consommation d'énergie sur votre lieu de travail ?

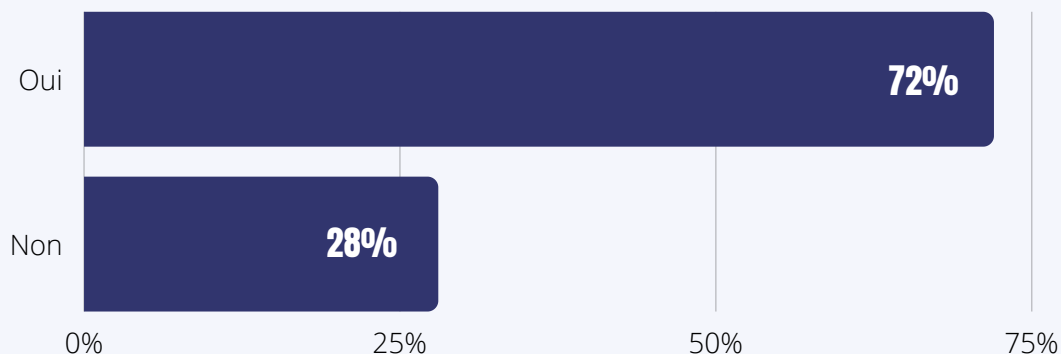


Estimez-vous possible de réduire vos dépenses en électricité de 10% comme l'a annoncé la première Ministre Elisabeth Borne en plus de vos efforts déjà fournis ?



Point Energie

Êtes-vous inquiet face aux possibles restrictions au niveau de l'énergie cet hiver, à commencer par les entreprises ?



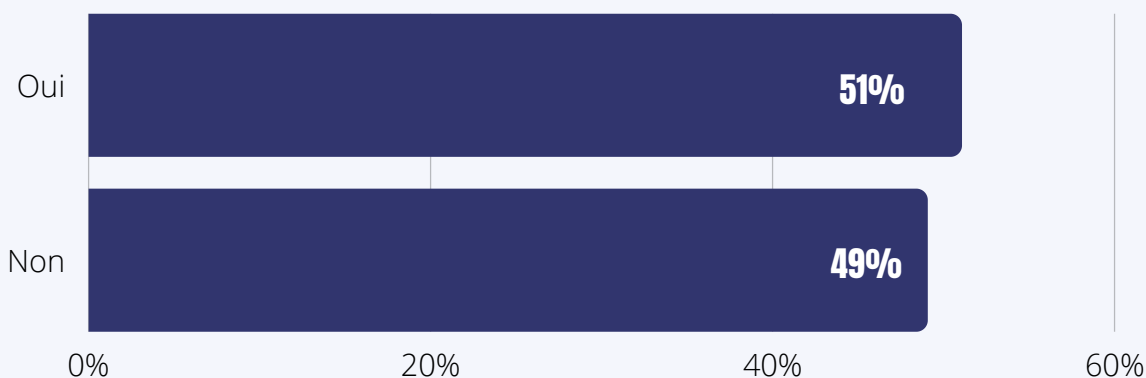
Commentaires

« Pas d'électricité, pas de travail »

« Cela aura un impact direct et totalement pénalisant pour notre activité. »

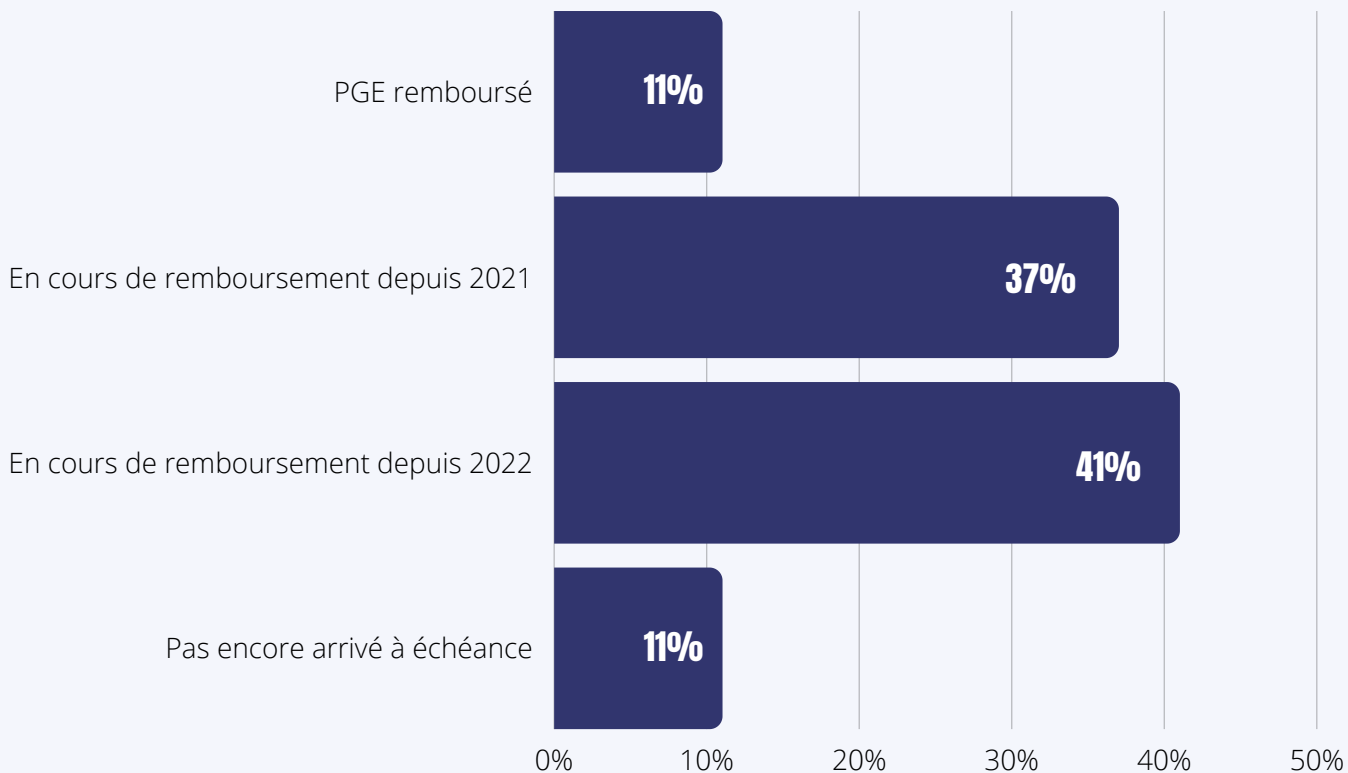
Point PGE

Avez-vous contracté un PGE auprès de votre établissement bancaire en 2020 ou 2021 ?



Pour les répondants ayant contracté un PGE en 2020 ou 2021.

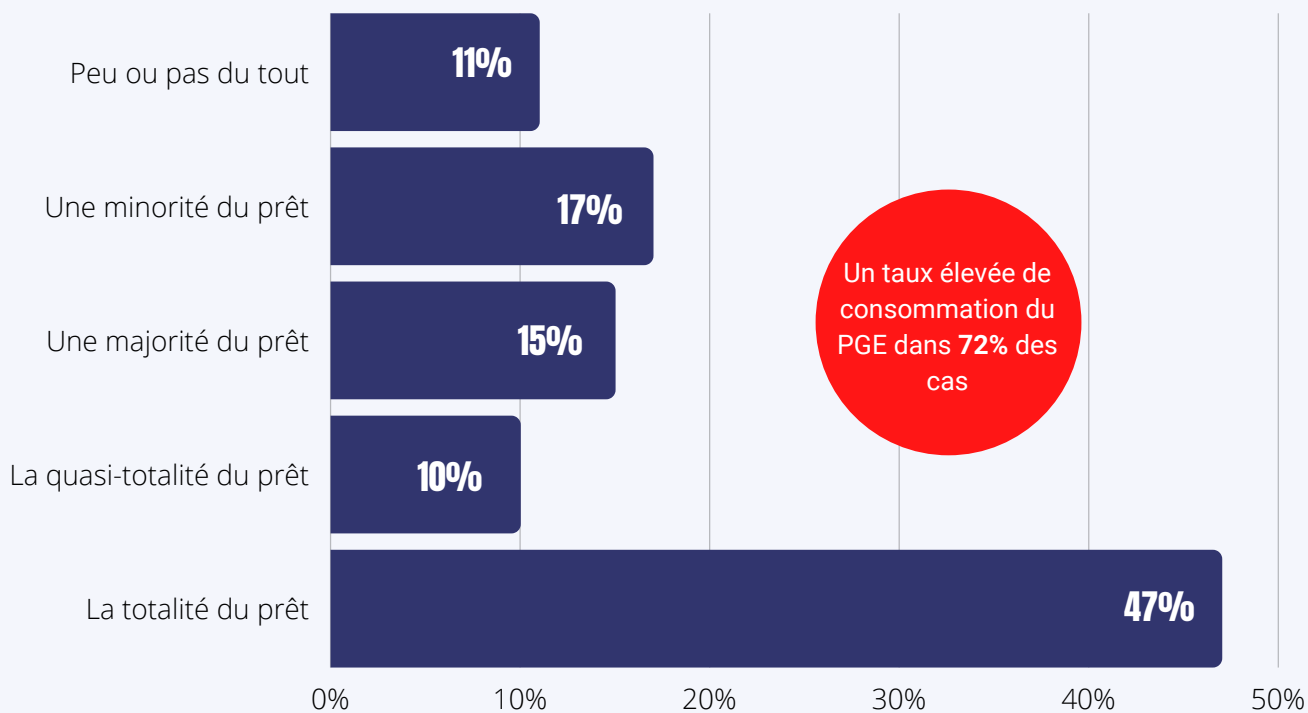
Quelle est votre situation à l'égard de ce PGE ?



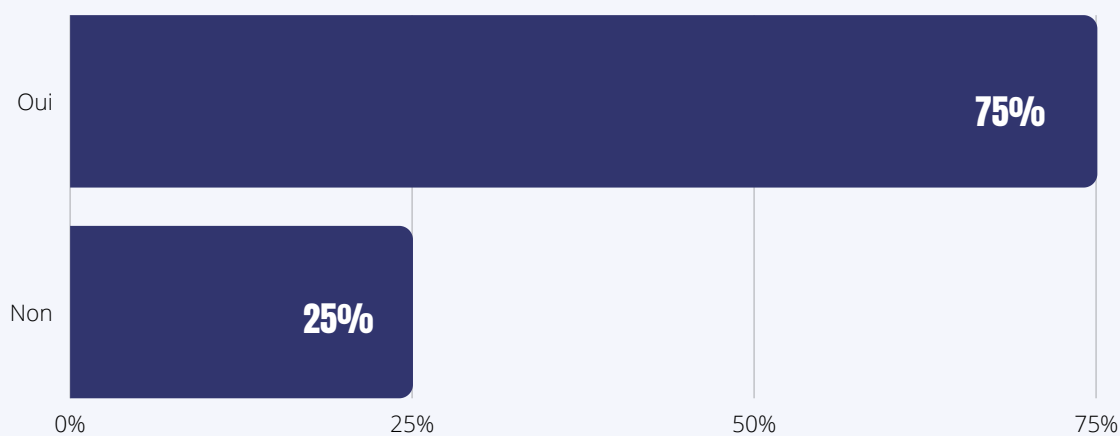
Point PGE

Pour les répondants en cours de remboursement de leur PGE depuis 2021 ou 2022.

Quel est à ce jour le montant utilisé de ce PGE ?

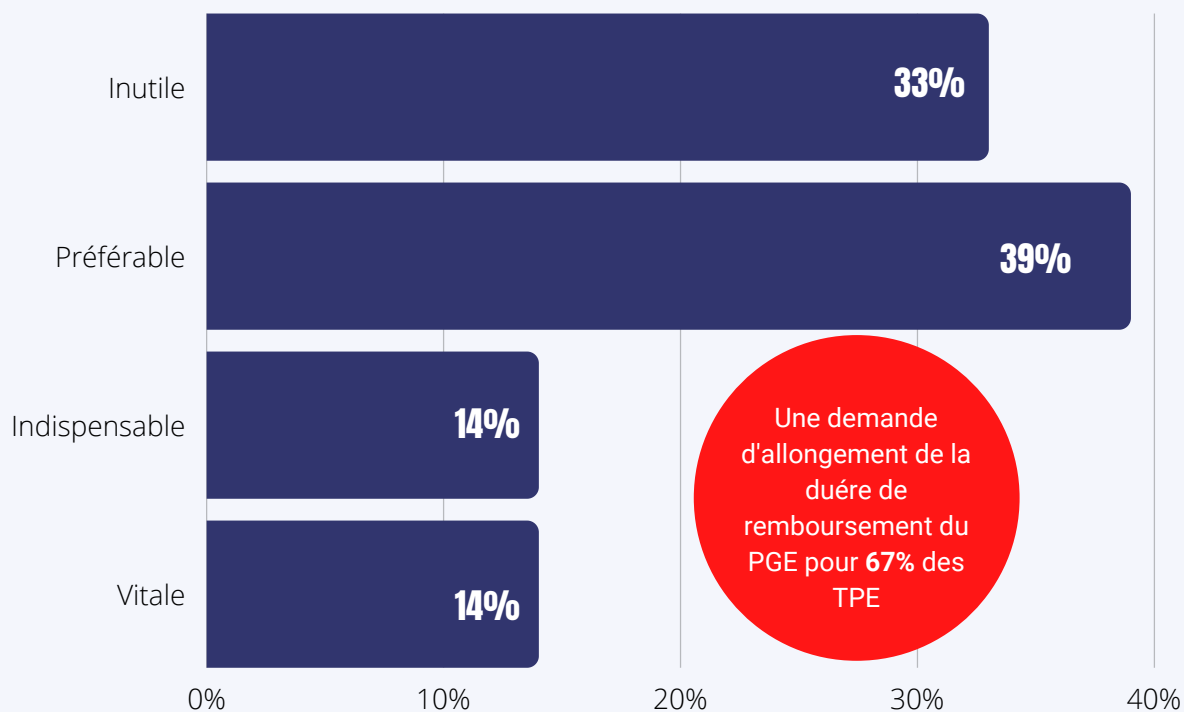


Parvenez-vous à régler vos factures courantes en plus du remboursement de votre PGE ?



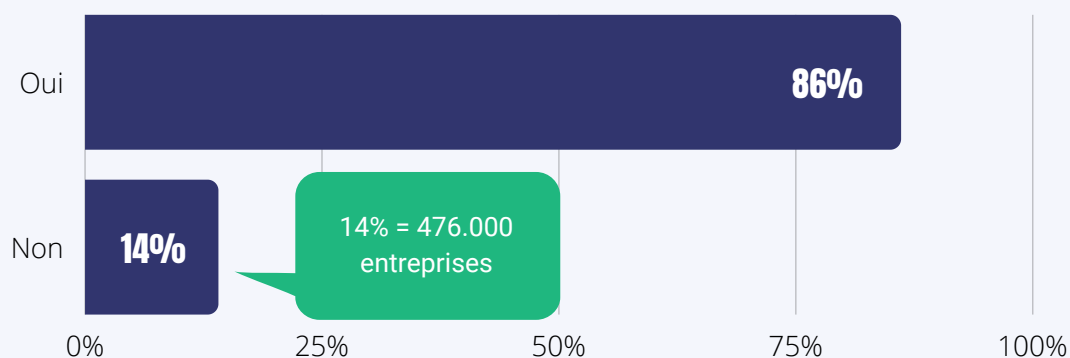
Point PGE

Dans votre situation, un allongement de deux années de la durée de remboursement de ce PGE vous semble :



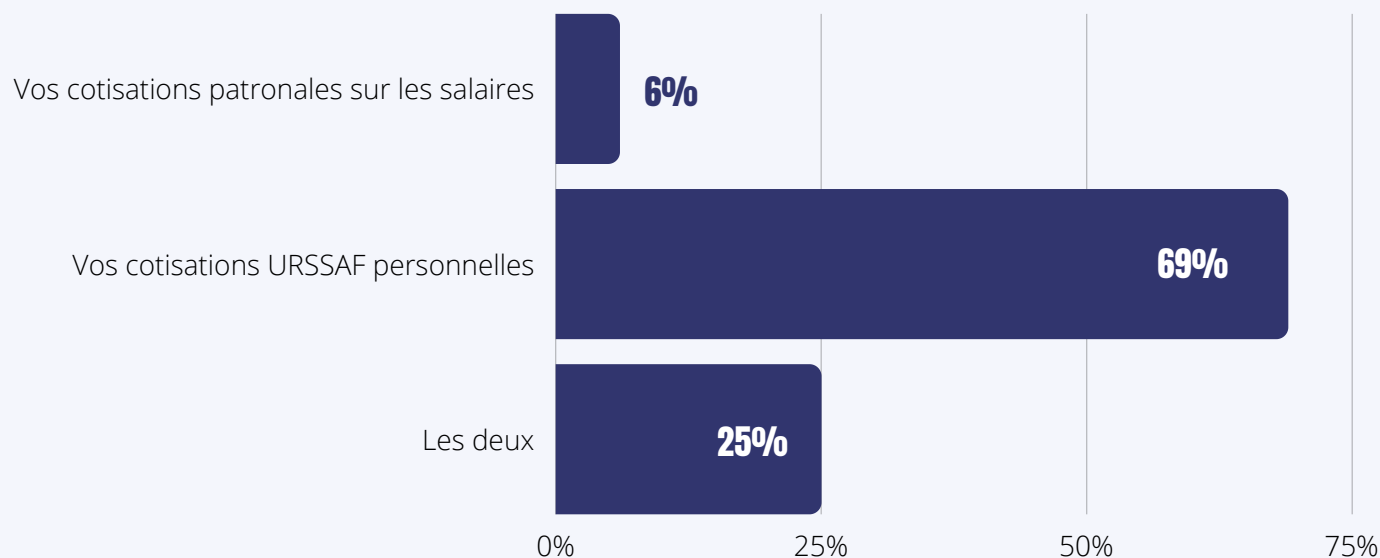
Point URSSAF

Êtes-vous à jour du paiement de vos cotisations URSSAF ?



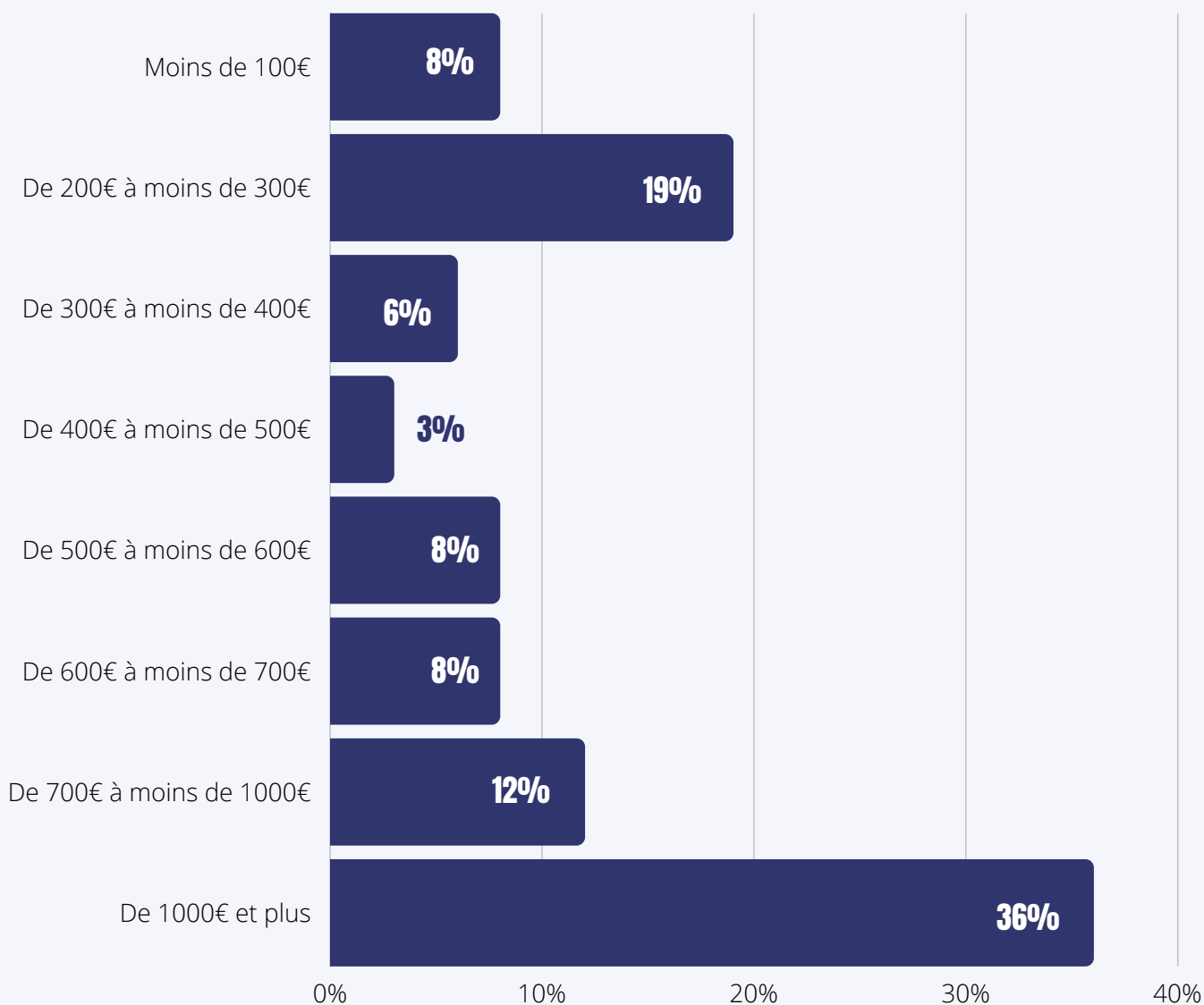
Pour les répondants ayant des retards de paiement

Sur quel type de cotisations êtes-vous en retard de paiement ?



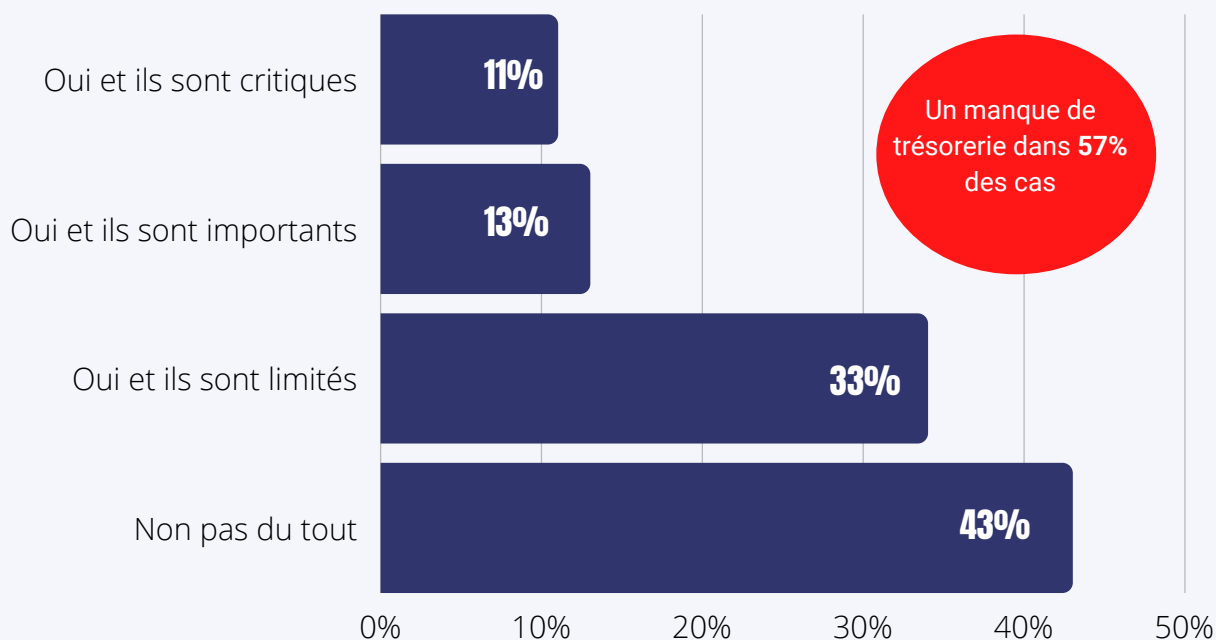
Point URSSAF

Quel est le montant mensuel que vous versez au titre de l'étalement du remboursement de cette dette ?



Etat de la trésorerie

Faites-vous actuellement face à des problèmes de trésorerie ?



Commentaires

« Nous sommes étouffés par les charges malgré un bon CA réalisé. »

« Augmentation du CA mais inflation très importante sur les prix des matières premières. »

« Début du remboursement des prêts souscrits depuis la crise COVID (PGE + prêt de trésorerie) + paiement des cotisations sociales des indépendants gelé par l'URSSAF lors de la crise covid. »

"Un bon CA réalisé mais aucun bénéfice en fin de saison suite aux augmentations des charges. Le bénéfice de fin de saison nous permet d'envisager l'hiver sereinement d'habitude."

Point ÉTAT D'ESPRIT

Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre indice de confiance quant à la capacité de votre structure à traverser l'année 2023 ? (10 : très confiant ; 1 : pas du tout confiant)

5,8/10



64% du salaire moyen : le montant mensuel des nouvelles charges contraintes d'un dirigeant de TPE



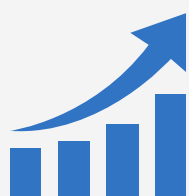
Syndicat des Indépendants et des TPE

1 indépendant avec un salaire de 2.300€/mois en 2019.

(la moyenne des revenus d'un artisan-commerçant)

Ses 3 salariés au SMIC

LES AUGMENTATIONS DU SALAIRE MINIMUM



+10%

d'augmentation du SMIC depuis 2020

SOIT



+400€ /mois

de hausse des charges salariales de $3 \times 1600€ = 4800€/an$

LE REMBOURSEMENT DES DETTES COVID



+564€ /mois

remboursement du **PGE** pendant 4 ans

+



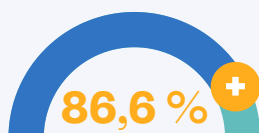
+500€ /mois

remboursement de la dette **URSSAF** pendant 2 ans

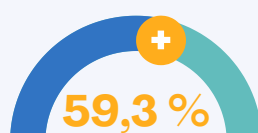
LE CHIFFRE À RETENIR :

Au total il doit s'acquitter de (fourchettes basses) : $400 + 564 + 500 = 1464€/mois$ soit 64% de son salaire.

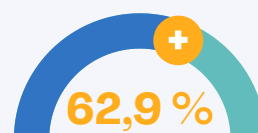
Et ce calcul ne tient pas compte des augmentations de charges courante d'exploitation:



Carburant



Matières premières industrielles



Matières premières alimentaires

CONTACT

sdi.lyon@sdi-pme.fr

04.78.34.65.97

